



Communiqué – La droite sénatoriale fait échouer l’adoption d’une proposition de loi visant à favoriser la consommation d’aliments issus de l’agriculture biologique

Un objectif de 20 % d’aliments issus de l’agriculture biologique dans la restauration collective publique a été rejeté, mercredi 9 mars, par la majorité sénatoriale de droite.

Le groupe socialiste et moi-même étions très favorables aux objectifs généraux de cette proposition de loi, à savoir la promotion des circuits courts et des aliments de qualité dans la restauration collective.

Ces intentions nous avaient conduits à la mise en œuvre en Creuse de la procédure dite « Agrilocal », afin de favoriser le lien entre les exploitants et les établissements scolaires.

En effet, la traçabilité et le maintien d’activités agricoles dans nos territoires font partie de nos priorités et nous avons pu le démontrer ces dernières années, au côté du Gouvernement, dans les différentes lois que nous avons votées.

Loin d’opposer l’agriculture biologique et l’agriculture conventionnelle et raisonnée, nous souhaitons pouvoir offrir le cadre le plus adéquat au développement de ces deux pratiques, qui offrent au quotidien et à des millions de nos concitoyens, des produits de qualité.